

Liste des souscripteurs au capital de constitution d'une société en formation
Etat des versements

Société en formation dénommée : SAS POINT AUTO DEPOT VENTE

Dont le siège social sera à :

7 LEVEE DE BELLE POULE

49130 LES PONTS DE CE

Au futur capital de : 5000

Monsieur Zhora SHAMOYAN

Dont le siège social est situé à

7 LEVEE DE BELLE POULE 49130 LES PONTS DE CE

Somme versée : 5000

Nombre de titres souscrits : 500

Monsieur

Dont le siège social est situé à

Somme versée :

Nombre de titres souscrits :

Monsieur

Dont le siège social est situé à

Somme versée :

Nombre de titres souscrits :

Monsieur

Dont le siège social est situé à

Somme versée :

Nombre de titres souscrits :

Monsieur

Dont le siège social est situé à

Somme versée :

Nombre de titres souscrits :

Monsieur

Dont le siège social est situé à

Somme versée :

Nombre de titres souscrits :

Le présent état est certifié exact et véritable par HUGOT.MAUD..... représentant des fondateurs de la société

Fait le 21/08/2026 , à ANGERS

Signature du représentant
des **BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST**Agence d'Angers Roseraie
Cial
Place du Chapeau de Gendarme
49000 Angers

Tél. : 02 72 96 41 00



Pouvoir pour ouverture de compte courant d'une société en formation

Nous soussignés :

Monsieur SHAMOYAN Zhora

Domicilié 9 rue Henri Bergson 49000 ANGERS

Monsieur

Domicilié

Monsieur

Domicilié

Monsieur

Domicilié

Monsieur

Domicilié

Monsieur

Domicilié

Monsieur

Domicilié

Agissant en qualité de fondateur(s) de la société en formation

SAS POINT AUTO DEPOT VENTE

et dont le siège social sera :

7 LEVEE DE BELLE POULE

49130 LES PONTS DE CE

Demandons à la BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST d'ouvrir un compte courant au nom de :

SAS POINT AUTO DEPOT VENTE

Ce compte fonctionnera sous la signature de :
Mr Shamoyan Zhora

à qui nous donnons les pouvoirs les plus étendus en la matière, sa signature nous engageant tous.

Le cas échéant, nous autorisons expressément la **BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST** à virer les fonds déposés sur le compte bloqué « dépôt de capital » sur le compte courant objet de la présente demande sitôt l'obtention par la Société de son immatriculation au Registre du commerce et des Sociétés.

En cas d'absence d'immatriculation, nous prenons bonne note que nous serions tous personnellement, solidairement et indivisiblement titulaires du compte courant.

Fait le 21/08/2026

à

ANGERS

Signatures (1)

bon pour pouvoir



(1) Chacun des associés doit faire précéder sa signature de la mention « bon pour pouvoir ».

La personne qui fera fonctionner le compte fait précéder sa signature de la mention « bon pour acceptation de pouvoir ».